

BAIE DE SOMME

LE SOMME II A BESOIN DE TRAVAUX POUR NAVIGUER

L'ancien baliseur devenu bateau-promenade ne sera pas visible en baie cet été. Il est en cale sèche, et des travaux seraient nécessaires pour qu'il puisse transporter des passagers.

L'ESSENTIEL

- **Le baliseur Somme II** est construit en 1950. Le navire est désarmé en 1999, car il ne pouvait plus « baliser la baie, des pièces de bois étant trop abîmées ».
- **Classé monument historique**, il a été restauré avant de devenir bateau de promenade.
- **Il est la propriété** du Département. Il a été exploité par l'association Rando Nature puis par le syndicat mixte Baie de Somme-Grand littoral picard jusqu'au printemps 2016. Le syndicat ne souhaite pas renouveler la convention d'exploitation.
- **Le Département** se met en quête d'un nouvel exploitant. Un candidat (opérateur privé) se manifeste en novembre 2016, puis se désiste en décembre.
- **Le Syndicat mixte baie de Somme 3 Vallées (BS3V)** se met sur les rangs, dès le mois de mars.
- **En parallèle**, la direction régionale des affaires culturelles demande un état des lieux du bateau. Un premier expert passe le 27 mars, lorsque le Somme II est à flots, à Pinchefalaise.
- **Début juillet**, une seconde expertise est réalisée, sur le Somme II, en cale sèche, à Dieppe (Seine-Maritime). Des travaux sont à prévoir.
- **Le 6 juillet**, BS3V renonce à se prononcer pour cette reprise d'exploitation.



L'ancien baliseur Somme II peut transporter une trentaine de passagers, mais a besoin d'une autorisation des Affaires maritimes, renouvelée chaque année. (Photo d'archives)

Les amateurs de vieux bateaux seront déçus. Le baliseur *Somme II*, classé monument historique et devenu bateau-promenade, a quitté la baie de Somme. Il est actuellement en cale sèche à Dieppe (Seine-Maritime), pour entretien, mais des travaux supplémentaires seraient nécessaires pour qu'il puisse à nouveau transporter des passagers. De toute façon, il ne naviguait plus depuis la saison dernière, faute de gérant.

À LA RECHERCHE D'UN NOUVEL EXPLOITANT
Le syndicat mixte Baie de Somme-Grand littoral picard, s'en occupait pour le compte du Département de la Somme, propriétaire du bateau. Mais il a souhaité arrêter l'exploitation, qui était déficitaire. Le conseil départemental avait alors lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI), pour trouver un nouvel exploitant. Le patron de la société des Bateaux de la baie (les

Charcot), qui était le seul candidat, a finalement renoncé, estimant qu'il n'aurait pas de liberté de gestion. Un nouvel AMI a été lancé. Le syndicat mixte Baie de Somme-3 vallées (BS3V), qui porte le projet de parc naturel régional de Picardie maritime, s'est mis sur les rangs. Jeudi 6 juillet, son conseil, qui était réuni à Abbeville, a cependant reporté l'examen d'une question portant sur ce su-

jet. Il devait décider ou non d'exploiter à son tour l'ancien baliseur, en collaboration avec l'association Somme II, qui veille au respect patrimonial de ce navire. Pour justifier ce report, Nicolas Dumont, président de BS3V, a indiqué avoir reçu des informations de la part de Sabrina Holleville, conseillère départementale de la majorité (droite). Ces informations font état

d'analyses d'un expert maritime ayant examiné le bateau à Dieppe, le 5 juillet. Il devrait établir un rapport écrit, listant les travaux à effectuer sur le bateau, avant qu'il puisse de nouveau naviguer et surtout transporter des passagers. Sabrina Holleville confirme ces informations. Elle affirme ne pas posséder de détails sur les travaux devant être entrepris. Pour sa part, Paule Porquet, présidente de l'as-

sociation de sauvegarde, explique que le bateau a fait le voyage entre Saint-Valéry et Dieppe sans difficulté, le 30 juin. « Le cahier des charges pour ce genre de navire transportant des passagers est rigoureux. Le *Somme II* doit être examiné chaque année avant de recevoir une autorisation de naviguer pour un an. Nous en saurons plus quand l'expert aura rendu son rapport écrit. De toute façon, il est bien spécifié dans l'appel à manifestation d'intérêt, auquel a répondu le syndicat mixte Baie de Somme-3 Vallées, que le nouvel exploitant prend en charge un bâtiment en état de fonctionnement », précise Mme Porquet.

Cette dernière a abordé le sujet avec ses pairs, le 7 juillet, lors de l'assemblée générale de l'association, à Saint-Valéry-sur-Somme. Tous étaient d'accord sur un point : « Le *Somme II* est resté huit mois à quai, ça ne lui a pas fait du bien. Il faut le sauver, car ce bateau est l'âme de la baie de Somme. » ■ V.B.

« COLLECTER LA MÉMOIRE VIVANTE DE LA BAIE DE SOMME »

Ces prochains mois, la reprise en gestion du *Somme II* devrait accaparer l'association de sauvegarde, présidée par Paule Porquet. Pourtant, les membres, réunis en assemblée générale le 7 juillet, se sont lancés bien d'autres défis, en lien avec leurs missions. Comme « la collecte de la mémoire vivante de la baie de Somme ». « L'association possède un important fonds documentaire : photos, vidéos, documents techniques, plans, dessins, textes, objets, peintures, etc. », détaille Paule Porquet. « Nous voulons collecter la mémoire dite immatérielle collective. » À savoir : les témoignages de ceux qui ont vu ou connu le *Somme II*, de près comme de loin. « Chaque habitant qui a entendu son

moteur, qui est monté sur le bateau, qui a vu le *Somme II* porter assistance », ajoute la présidente. Un partenariat avec l'association Archipop est en cours pour organiser ces interviews filmées, dès la rentrée. Ces films seront ensuite restitués au grand public, par le biais d'expositions itinérantes, dans des communes du Parc naturel marin : à Saint-Valéry-sur-Somme, Boulogne-sur-Mer et Étapes. L'association va aussi monter une « classe patrimoine » avec les collégiens valéricains (classes de 6^e) et le Parc, dès la rentrée scolaire. Elle réitérera aussi sa participation aux Journées européennes du patrimoine, en septembre, avec, comme toujours, un programme très riche et varié. ■ A.M.